

Communiqué de presse du Conseil communal de Belfaux relatif aux récents développements du dossier éolien

La commune de Belfaux est l'une des quatre communes concernées par le site éolien potentiel dit « **Les Collines de la Sonnaz** », avec les communes de Courtepin, de La Sonnaz et de Misery-Courtion. Si le Conseil communal de Belfaux reconnaît l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et pour accélérer la transition énergétique, il estime toutefois que le cadre actuel est vicié par des problèmes avérés dans le processus qui a conduit à l'élaboration du volet éolien du Plan directeur cantonal. À plusieurs reprises, le Conseil communal a ainsi demandé officiellement à l'État de reprendre la planification éolienne, qu'il conteste, depuis le début.

Au vu des récents développements dans ce dossier, notamment l'acceptation par le Grand Conseil dans sa séance du 21 mars dernier du mandat relatif à la promotion des infrastructures d'énergies renouvelables, comportant la pose de mâts de mesure sur les sites figurant dans le Plan directeur cantonal, ainsi que le courrier d'information du 8 mai dernier sur les prochaines mesures des vents prévues sur les périmètres de ces sites éoliens adressé aux communes et aux préfectures fribourgeoises par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF), le Conseil communal de Belfaux a décidé, dans sa séance du 21 mai dernier, d'organiser un **vote consultatif** afin de sonder sa population sur l'étude, par le Canton, du projet d'implantation d'un parc éolien sur le site dit « Les Collines de la Sonnaz ». Ce vote est prévu pour le **22 septembre 2024**, date coïncidant avec un prochain scrutin fédéral. Comme ceux organisés en mars 2023 par Courtepin et Misery-Courtion, ainsi que le vote en assemblée communale organisé par La Sonnaz en juillet 2021, il permettra à la population de Belfaux de s'exprimer sur la suite à donner à ce projet.

En anticipation des résultats de ce vote et désireux d'obtenir un soutien de son législatif pour le cas où des procédures juridiques devaient être initiées durant l'été, le Conseil communal a sollicité l'appui du Conseil général dans sa séance de mardi 28 mai. Ainsi, le Conseil général a proposé et adopté à 27 voix pour et 1 voix contre (1) l'organisation d'un vote consultatif le 22 septembre 2024 ; (2) l'organisation d'une séance d'information en amont dudit vote ; (3) le **soutien moral et politique au Conseil communal pour défendre les intérêts de la commune** pour toute action qui s'avérerait nécessaire d'ici à ce vote.

Pour défendre les intérêts de la population, **le Conseil communal de Belfaux invite toutes les communes concernées à collaborer à une démarche commune** visant à empêcher la pose de mâts de mesure des vents tant que la planification éolienne actuelle n'aura pas été reprise depuis le début.

Belfaux, le 29 mai 2024